



Document à remettre lors du 1er jour du stage.

Merci pour votre compréhension.

Coordonnées du stagiaire

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		

Personnes de contact

Nom	Prénom	Tél/Gsm

Coordonnées du médecin traitant

--

Etat de santé de votre enfant

Votre enfant souffre-t-il de problèmes de santé qui sont à prendre en compte lors du stage?	Oui - Non
Si oui, lesquels ?	
Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ou autres	Oui - Non
Si oui, lesquels ?	
Autres informations à transmettre aux organisateurs ?	

Les moniteurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux stagiaires.

Je soussigné (nom et prénom du parent) reconnaît :

- que les informations fournies dans cette fiche sont réputées exactes et complètes. L'organisateur ne sera nullement incriminé pour des faits n'ayant pas été annotés dans ce document ;
- que mon enfant n'a pas été victime de toux, de difficultés respiratoires, de douleurs thoraciques, de perte de goût ou d'odorat dans les 5 derniers jours ;
- avoir pris connaissance des conditions générales reprises au verso ;

Date :/...../ 20.....

Signature :



1. Généralités

1.1 Les conditions ci-après régissent l'inscription d'un enfant à un stage et sont de stricte interprétation. Par sa signature, la personne responsable de l'enfant reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales ci-dessous et en accepter les termes.

1.2 Le siège social de l'asbl « Royal Football Club Les Cerfs Grandvoir », aussi appelée « RFC Grandvoir » est établi à Rue Montauban 9, à 6840 Neufchâteau.

2. Droit d'inscription

2.1 Le montant du droit d'inscription est de 100€ pour la semaine (ou 25/jour, avec un minimum de 3 jours), les affiliés ainsi que les enfants d'une même famille bénéficient d'un prix de 80€. Cette remise n'est applicable que pour la semaine entière. Le droit d'inscription est à payer le premier jour du stage lors de l'accueil.

2.2 Le montant de l'inscription couvre : l'encadrement selon l'horaire de stage, l'accès à la garderie surveillée, les collations, l'assurance RC et accidents corporels.

2.3 Tout enfant participant à un stage est tenu de respecter le règlement d'ordre intérieur et d'obtempérer aux consignes données par les moniteurs. Le non-respect peut entraîner l'exclusion définitive du stage sans remboursement.

3. Remboursement d'un stage

Un stage débuté n'est jamais remboursé, sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, il sera opéré à un remboursement par jour d'absence.

4. Annulation ou modification d'un stage

4.1 Le RFC Grandvoir se réserve le droit d'annuler un stage en cas de faible participation, de forces majeures ou si les contraintes liées au Covid le nécessitent.

4.2 Le RFC Grandvoir se réserve le droit de modifier le programme du stage, en cas de nécessité, sans en avertir ses membres.

5. Assurances

5.1 Les stagiaires sont couverts en RC et Accidents corporels chez Axa Belgium. Les conditions générales de cette assurance, ainsi que les montants assurés, peuvent être consultées sur simple demande.

5.2 Assurance complémentaire : le responsable d'un enfant peut, s'il estime que l'assurance mentionnée au point 5.1 n'est pas suffisante, souscrire à ses frais une assurance complémentaire.

5.3 En cas d'accident, le RFC Grandvoir ne pourra être tenu de rembourser les frais qui ne seraient pas pris en charge par son assurance.

6. Vols, pertes d'objets, bris de lunettes

Le RFC Grandvoir n'est pas assurée contre le vol, la perte d'objets, ni le bris de lunettes.

7. Autorisation parentale

Les stagiaires qui souhaitent retourner seul doivent posséder une autorisation parentale. Aucun enfant ne pourra quitter le centre non accompagné, sans ce document dûment signé, disponible auprès des moniteurs.

8. Reconnaissances et autorisations diverses

Tout parent qui inscrit son enfant en stage :

- reconnaît avoir pris connaissance du programme des activités et autorise son enfant à y participer ;
- autorise les responsables à photographier ou à filmer les activités auxquelles mon enfant participe ;
- autorise le RFC Grandvoir à utiliser ces photos ou vidéos dans le cadre de la diffusion à des fins publicitaires, liés exclusivement aux activités de le RFC Grandvoir ;
- autorise le RFC Grandvoir à diffuser ces photos sur son site internet et sur sa page facebook/instagram
- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de protection des données (R.G.P.D), disponible sur simple demande

9. Réclamation

Toutes les réclamations doivent être introduites dans la quinzaine par pli recommandé par la poste. Passé ce délai, le silence sera considéré comme accord et les réclamations tardives ne seront pas prises en considération.

Le fait d'avoir introduit une réclamation n'autorise pas l'acheteur à différer ou à refuser le paiement, à la date fixée, du montant total du stage.



Je soussigné(e)

Nom

Prénom

en tant que représentant légal de l'enfant, autorise mon enfant
à quitter seul le stage chaque jour à la fin du stage.

Fait à, le/...../20.....

Signature du représentant légal